



1014, rue Valiquette, Sainte-Adèle, Québec J8B 2M3
(450) 229-6637 Télécopieur : (450) 229-5203

**PROJET DE RÈGLEMENT N° 337-2016
MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 135-2003 RELATIF AU TRAITEMENT DES MEMBRES DU
CONSEIL DE LA MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Conformément aux dispositions des articles 8 et 9 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il convient de publier un avis public modifiant l'avis public précédemment publié le 23 novembre 2016.

Le conseil des maires de la MRC des Pays-d'en-Haut a présenté un projet de modification à l'article 7 du règlement n° 135-2003 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut en vue de son adoption lors de la réunion dudit conseil des maires le 10 janvier 2017, 13h15, à la Place des Citoyens de Sainte-Adèle (999, boulevard de Sainte-Adèle).

L'article 7 du Règlement n° 135-2003 relatif au traitement des membres du conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut est modifié afin d'ajouter, après le deuxième alinéa, l'alinéa suivant :

« Dans le cas de démission, le préfet démissionnaire a droit à la totalité de son allocation de transition en vertu d'une décision favorable de la Commission municipale du Québec, et ce, malgré les dispositions de l'article 31.0.2 de la Loi sur le traitement des élus municipaux.

Cette modification **entrera en vigueur le 10 janvier 2017**. Ledit règlement est présentement au bureau de la MRC des Pays-d'en-Haut (1014, Valiquette à Sainte-Adèle) ainsi qu'au bureau de chacune des municipalités constituantes de ladite MRC des Pays-d'en-Haut et toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Fait à Sainte-Adèle, ce septième (7^e) jour du mois de décembre de l'an deux mille seize (2016).

Jackline Williams
Directrice générale